



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 250-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.340

Déposée le : 05.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 387/2024 du 24 avril 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Des billets de transports publics numériques, dans le canton de Berne également ?

Le système de billetterie actuel utilisé par les transports publics en Suisse est efficace et il a fait ses preuves, mais il est coûteux et il n'est pas très moderne au regard de la numérisation. L'exploitation des distributeurs de billets et la manipulation des billets de banque et de la monnaie sont aussi particulièrement dispendieux. Ainsi, il vaudrait mieux affecter les moyens financiers à l'amélioration de l'offre.

En dehors de la Suisse, certains systèmes numériques sont en place depuis 20 ans déjà ; c'est le cas de l'Oyster Card à Londres qui existe depuis 2003. Entre-temps, ces systèmes sont simples à utiliser et ils sont également compatibles avec les cartes de crédit et les applications de paiement sur les appareils mobiles. Aussi conviennent-ils très bien aux personnes qui sont de passage. En Suisse, l'offre de billets mobiles sur les applications est bonne. Il ne s'agit donc pas de la remplacer mais de la compléter.

Les personnes sans carte bancaire ou sans carte de crédit doivent bien sûr pouvoir emprunter elles aussi les transports publics ; il faut également prévoir la possibilité pour celles-ci d'acheter et de recharger leur carte (prépayée) en espèces. Qui plus est, l'on doit pouvoir continuer à voyager sans laisser de traces numériques. Enfin, il faut trouver des moyens appropriés permettant de contrôler efficacement le système tarifaire et le prix des billets.

Entre-temps, plusieurs essais avec de tels systèmes ont aussi lieu en Suisse – par exemple dans le canton des Grisons (Venda¹).

¹ <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/diemaev/aktuelles/aktuelles/Seiten/venda.aspx> (en allemand)

Si le code source des logiciels utilisés, en particulier celui des applis des transports publics, est consultable par le public et que la transparence des algorithmes s'en trouve garantie, le passage au paiement électronique des transports publics n'en sera que plus facile.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position du gouvernement au sujet de la billetterie numérique ?
2. Comment le Conseil-exécutif se représente-t-il l'avenir du système de billetterie des transports publics bernois, y compris par rapport au système national ?
3. Est-il prêt à lancer ou à soutenir des essais comme dans le canton des Grisons ?
4. Dispose-t-il de projections sur les coûts d'un changement de système et sur les économies qu'un tel changement permettrait de réaliser ?
5. Existe-t-il à ce jour une application de transports publics en version logiciel libre dans le canton de Berne ? Dans la négative, le Conseil-exécutif est-il prêt à user de son influence pour que les fournisseurs d'applications de transports publics existantes publient le code source de leurs applications ?

Réponse du Conseil-exécutif

Les systèmes de billetterie doivent permettre un accès facile aux transports publics et les différents titres de transports régionaux et nationaux doivent pouvoir être vendus au prix le plus avantageux possible. Les entreprises de transport sont responsables de la vente des titres de transport. Elles ont déjà mis en place différentes possibilités pour l'achat numérique de billets de transports publics et continuent à les optimiser.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différentes questions :

1. *Quelle est la position du gouvernement au sujet de la billetterie numérique ?*

Les titres de transport numériques sont aujourd'hui déjà bien établis et deviendront bientôt la norme. Le Conseil-exécutif est favorable à cette évolution, car elle répond aux besoins de la clientèle et améliore l'attrait des transports publics. Les systèmes de billetterie numériques doivent être adaptés à la clientèle et conçus de manière à pouvoir être si possible utilisés par tout le monde. Dans sa réponse à la motion 240-2023, le Conseil-exécutif a déjà présenté des solutions pour les personnes ne disposant pas de moyens de paiement numériques.

2. *Comment le Conseil-exécutif se représente-t-il l'avenir du système de billetterie des transports publics bernois, y compris par rapport au système national ?*

Le Conseil-exécutif estime judicieux que les entreprises de transports publics locales proposent des systèmes de distribution adaptés à la clientèle et pouvant si possible être utilisés dans toute la Suisse. Une grande partie des entreprises de transport actives dans le canton de Berne desservent également des régions hors du canton. Une solution « purement bernoise » ne serait pas utile pour la clientèle qui se rend aussi dans d'autres cantons. En outre, les entreprises de transports publics sont très bien connectées à l'échelle nationale. Une coordination concernant le développement et l'introduction de systèmes techniques tels que les billets numériques est donc souhaitable du point de vue des commanditaires et contribue à faire baisser les coûts.

3. *Est-il prêt à lancer ou à soutenir des essais comme dans le canton des Grisons ?*

Les systèmes de distribution relèvent de la compétence des entreprises de transport. Ces dernières connaissent les besoins de leur clientèle et les possibilités techniques. Comme déjà mentionné, les entreprises sont en outre bien organisées au sein de la branche des transports publics. Elles peuvent mettre en œuvre des solutions harmonisées pour toute la Suisse. Des projets d'entreprises de transport dûment fondés destinés à mettre en place de nouvelles solutions de distribution peuvent être cofinancés par le canton de Berne et d'autres commanditaires. Les questions soulevées dans l'interpellation pourront être prises en compte lors de l'examen des demandes correspondantes.

4. *Dispose-t-il de projections sur les coûts d'un changement de système et sur les économies qu'un tel changement permettrait de réaliser ?*

Les coûts de distribution des diverses entreprises de transport dépendent de multiples facteurs et les nouvelles acquisitions sont réalisées à différents moments. Par conséquent, il n'existe pas d'estimations des coûts d'un changement de système pour l'ensemble des entreprises de transport bernoises. Les systèmes sans papier et sans espèces sont globalement moins coûteux (voir la réponse du Conseil-exécutif à la motion 240-2023).

5. *Existe-t-il à ce jour une application de transports publics en version logiciel libre dans le canton de Berne ? Dans la négative, le Conseil-exécutif est-il prêt à user de son influence pour que les fournisseurs d'applications de transports publics existantes publient le code source de leurs applications ?*

Actuellement, il n'existe dans le canton de Berne et le reste de la Suisse aucune application de transports publics en version logiciel libre pour l'achat de billets ou l'enregistrement. Les applications disponibles aujourd'hui proviennent d'entreprises de transport et de communautés tarifaires ainsi que d'entreprises de développement d'applications privées comme Fairtig.

Le remplacement d'automates par un système « tab-in/tab out » similaire aux exemples susmentionnés (Venda dans les Grisons et Oyster Card à Londres) a été examiné sous la houlette de l'organisation de la branche Alliance SwissPass. Les investigations approfondies sont parvenues à la conclusion que cette approche ne devait pas être poursuivie pour le moment, principalement en raison des investissements élevés qui seraient nécessaires pour mettre en place le système simultanément sur l'ensemble du territoire.

Il convient par ailleurs de souligner que la publication des codes sources des applications de transports publics ne serait pas suffisante, car le calcul des prix ne s'effectue pas dans l'application elle-même, mais sur la plateforme de distribution NOVA (nouveau réseau de transports publics) de la branche suisse des transports publics. Les applications enregistrent le parcours effectué et fournissent les informations à la plateforme NOVA, dans laquelle le calcul des prix est effectué. Les informations sur les tarifs et les prescriptions en vigueur sont disponibles auprès de l'organisation de la branche Alliance SwissPass. Les entreprises de transport et les communautés en Suisse travaillent en outre déjà à l'ouverture de l'accès à la plateforme de distribution centrale des transports publics (NOVA) pour des tiers indépendants, dans le respect de la législation suisse (en particulier de la protection des données). Le Conseil-exécutif est favorable à cette évolution et n'interviendra pas activement pour la publication des codes sources, car il n'y voit aucune valeur ajoutée, ni pour le canton ni pour la clientèle finale.

Destinataire
– Grand Conseil